



# Registre public d'accessibilité

Mis à jour en décembre 2023

Théâtre aux Mains Nues  
43 rue du clos 75020 PARIS  
N°SIRET 323 419 333 00030

CONTACT :  
Anaëlle Tandeau  
09.72.65.29.48  
[contact@theatre-aux-mains-nues.fr](mailto:contact@theatre-aux-mains-nues.fr)

# SOMMAIRE

- 1 — Fiche informative de synthèse p.03
- 2 — Présentation de l'établissement p.04
- 3 — Accessibilité du bâtiment p.06
- 4 — Accessibilité de l'accueil-billetterie p.08
- 5 — Accessibilité de la salle de spectacle p.10
- 6 — Accessibilité des autres espaces p.12
- 7 — Annexes p.15



## Accessibilité de l'établissement



**Bienvenue** au Théâtre aux Mains Nues  
spectacles de marionnette et formations aux arts de la marionnette

→ Le bâtiment et tous les services proposés sont accessibles à tous

oui  non

→ Le personnel vous informe de l'accessibilité du bâtiment et des services

oui  non



### Formation du personnel d'accueil aux différentes situations de handicap

→ Le personnel est sensibilisé.

C'est-à-dire que le personnel est informé de la nécessité d'adapter son accueil aux différentes personnes en situation de handicap.

→ Le personnel est formé.

C'est-à-dire que le personnel a suivi une formation pour un accueil des différentes personnes en situation de handicap.

→ Le personnel sera formé.



### Matériel adapté

→ Le matériel est entretenu et réparé  oui  non

→ Le personnel connaît le matériel  oui  non



Contact : Anaëlle Tandeau / [contact@theatre-aux-mains-nues.fr](mailto:contact@theatre-aux-mains-nues.fr) / 09.72.65.29.48



### Consultation du registre public d'accessibilité :



à l'accueil



sur le site internet

N° SIRET : 323 419 333 00030

Adresse : 43 rue du clos 75020 PARIS

## 2 — Présentation de l'établissement

Bienvenue au Théâtre aux Mains Nues

*Lieu dédié aux arts de la marionnette*

Le Théâtre aux Mains Nues propose des spectacles de théâtre de marionnettes pour tous les âges.

Il est composé d'une salle de spectacle et d'une bibliothèque.  
Il dispose également d'un bar qui est ouvert les soirs de représentation.

Le Théâtre aux Mains Nues organise également des visites d'expositions, des rencontres et des ateliers.

**Vous pouvez consulter le registre public d'accessibilité :**

à l'accueil

sur le site Internet

**Le bâtiment et tous les services proposés sont accessibles à tous :**

oui  non

**Le personnel vous informe de l'accessibilité du bâtiment et des services :**

oui  non

**Le personnel est formé au matériel mis à disposition :**

oui  non

**Le matériel est entretenu et réparé :**

oui  non

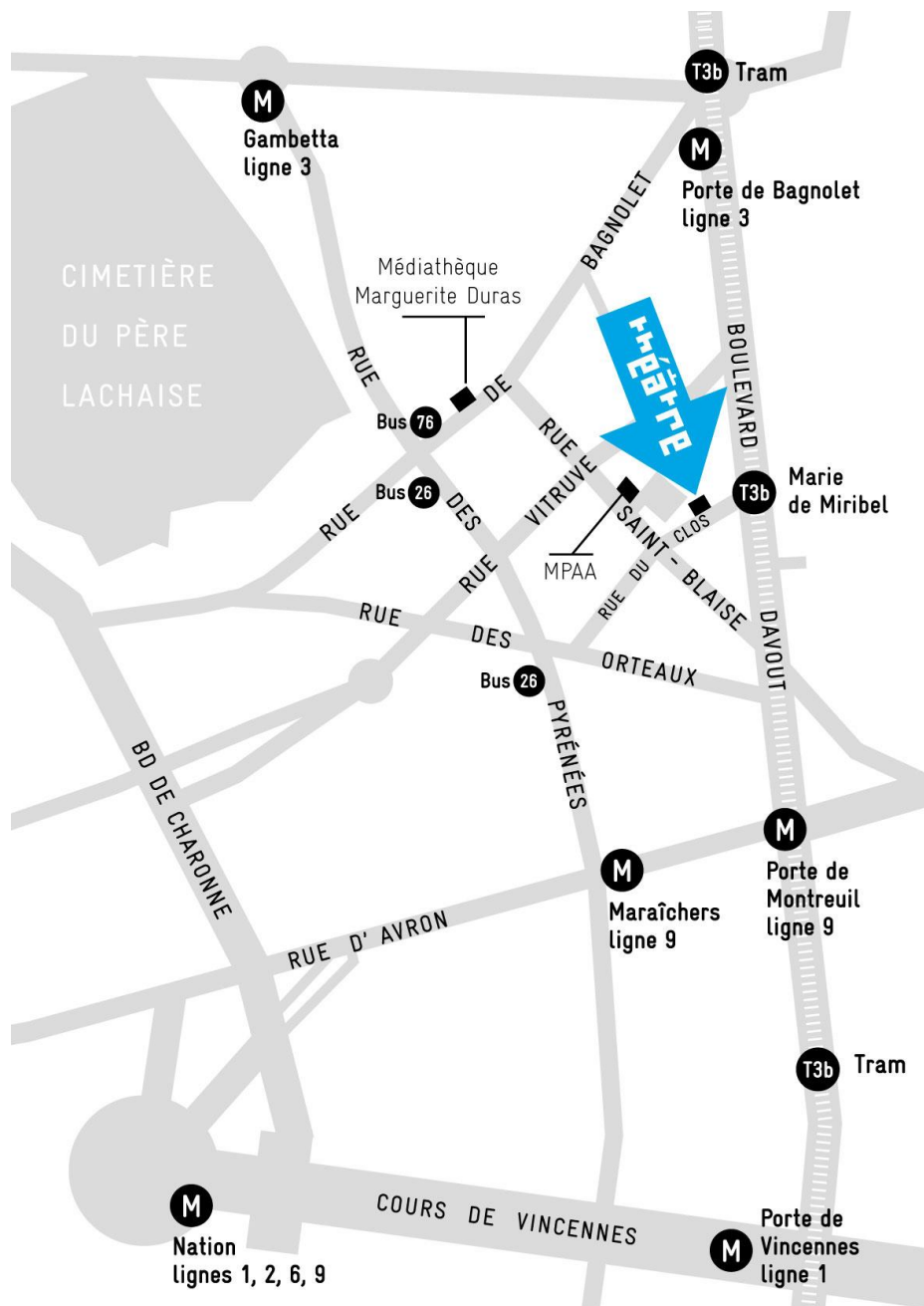
**Le personnel est sensibilisé à la nécessité d'adapter son accueil aux différentes personnes en situation de handicap :**

oui  non

**Le personnel est initié à la langue des signes françaises (LSF) :**

oui  non

### 3 — Accessibilité du bâtiment



#### Venir en transports en commun :

Métro :

Ligne 9 - station Maraîchers (à 750m)

Ligne 3 - station Porte de Bagnolet (à 650m)

Ligne 2 - station Alexandre Dumas (à 1.2km)

Tramway :

Ligne T3b - station Marie de Miribel (à 160 m)

Bus:

Ligne 64 - arrêt Orteaux (à 350m)

Ligne 26 - arrêt Orteaux (à 350m)

ligne 76 - arrêt Pyrénées-Bagnolet (à 600m)

**Parking :**

Le Théâtre aux Mains Nues ne dispose pas de place de parking.

**Entrée :**



L'entrée du théâtre est accessible rue du clos, à côté du numéro 43.

Une porte coulissante automatique permet d'entrer dans le bâtiment.

Elle dispose d'une sonnette pour signaler votre présence.

## 4 — Accessibilité de l'accueil-billetterie



L'accueil-billetterie est située dans le hall d'accueil, en face de l'entrée. Elle est accessible aux personnes en fauteuil roulant.

La billetterie est ouverte les jours de représentation, 30 minutes avant la représentation.

Le public peut réserver en ligne sur le site internet du Théâtre aux Mains Nues.

Le public peut également réserver par téléphone au 09.72.65.29.48, du lundi au vendredi de 10h à 13h et de 14h à 18h.

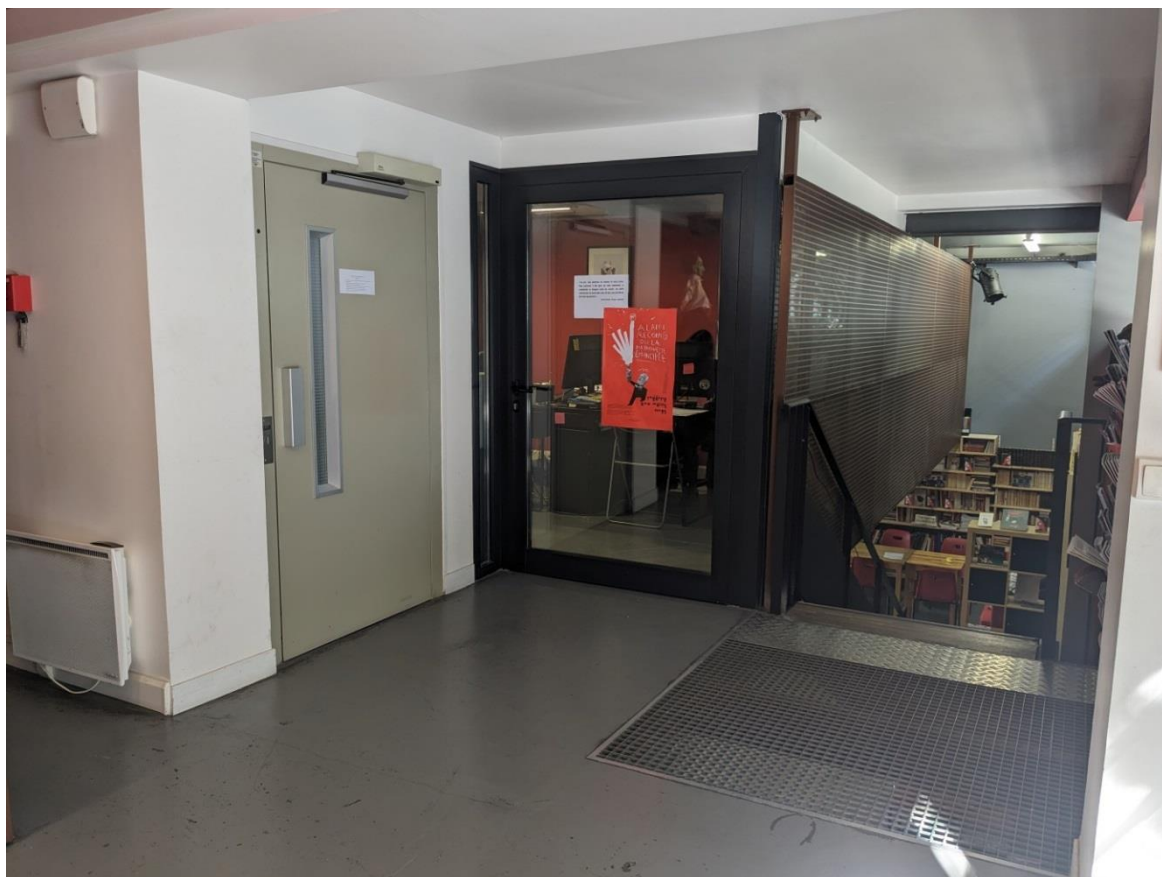
Les réservations sont aussi accessibles par mail à l'adresse [contact@theatre-aux-mains-nues.fr](mailto:contact@theatre-aux-mains-nues.fr)

Le personnel est sensibilisé à la nécessité d'adapter son accueil aux différentes personnes en situation de handicap.



**La salle de spectacle, la bibliothèque, les sanitaires et le bar sont au niveau -1.**

Pour accéder au niveau -1,  
un élévateur pour personne à mobilité réduite est à votre disposition.  
Il se situe à droite de la borne d'accueil-billetterie.



**Le bâtiment n'est pas équipé de boucle à induction magnétique.**

## 5 — Accessibilité de la salle de spectacle



La salle de spectacle se compose d'un gradin en escalier non accessible.

La salle de spectacle dispose de 47 places.

Les places ne sont pas numérotées.

2 places au premier rang sont réservées pour les personnes en fauteuil roulant.

Nous vous invitons à nous prévenir en amont de votre venue.

Nous pourrions vous proposer un placement qui vous convient.

Pendant la représentation, si le spectacle vous heurte,  
sentez-vous libre de sortir de la salle.

Le personnel pourra vous accompagner.

Certains spectacles peuvent être naturellement accessibles.

Pour avoir plus d'informations, vous pouvez contacter Anaëlle Tandeau.

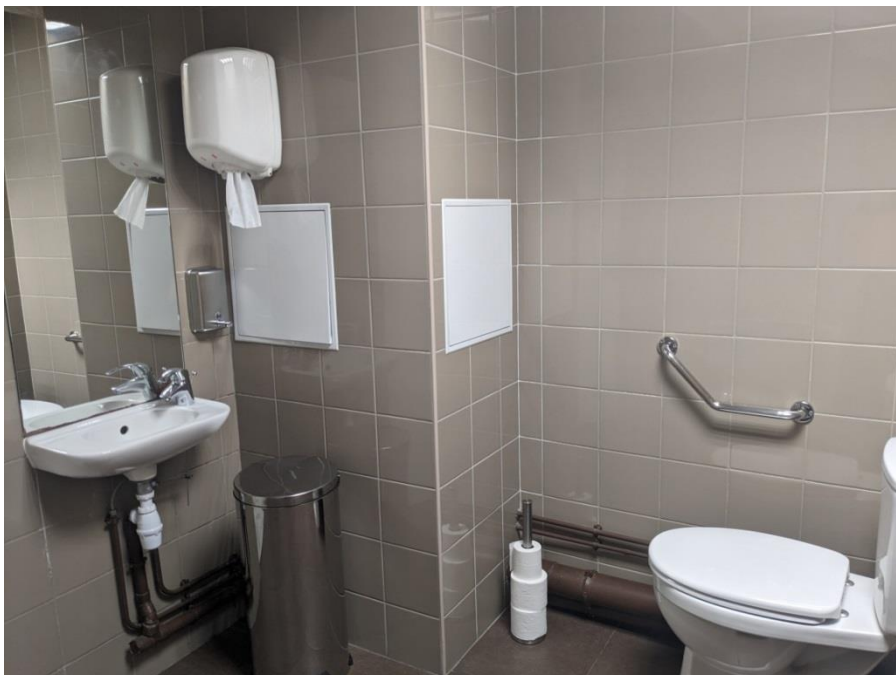
## 6 — Accessibilité des autres espaces

### Les Sanitaires :

Les sanitaires se situent entre l'escalier et l'élévateur.



L'accès aux sanitaires est possible à toutes personnes à mobilité réduite, les espaces de circulation et l'accès aux points d'eau sont aux normes d'accessibilité.



## Le Bar :



Le bar vous accueille 1h après la représentation.

Le personnel se déplace de leurs espaces d'accueil pour aller à votre rencontre et faciliter sur place vos achats.

Le personnel est à votre disposition pour faciliter votre recherche d'une place assise en cas de consommation au bar du Théâtre.

## La Bibliothèque :



La bibliothèque du Théâtre aux Mains Nues est accessible du lundi au vendredi, de 10h à 18h.

Les ouvrages sont consultables sur place.

# 7 – Annexes

[ 1 ] ATERP – NOTICE ACCESSIBILITE



*Liberté • Égalité • Fraternité*

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

le 1 septembre 2023

## Enregistrement de l'attestation d'accessibilité n°13873197

Bonjour

L'attestation d'accessibilité de votre ERP réalisée via la plateforme demarches-simplifiees.fr et dont les informations administratives sont détaillées ci-dessous a été enregistrée le 01/09/2023.

Identité du déclarant :

Doublet Lucie

Identification de l'établissement :

Théâtre aux Mains Nues,

32341933300030

situé au 43 Rue du Clos 75020 Paris

classé en : ERP de 5e catégorie (variable, généralement <201 pers)

Vous devez adresser une copie de ce document à votre mairie, qui la transférera à la commission pour l'accessibilité communale ou intercommunale pour l'accessibilité rendue obligatoire dans toute commune ou intercommunalité comptant plus de 5000 habitants (art. L 2143-3 du code général des collectivités territoriales).

Cette attestation doit également être insérée dans votre registre public d'accessibilité. Pour en savoir plus sur le registre public d'accessibilité, consultez la rubrique dédiée au registre public d'accessibilité de la page internet de la DMA relative à l'accessibilité des établissements recevant du public sur le site du Ministère de la Transition écologique et solidaire.

Vous pouvez également faire connaître votre établissement auprès de tous les publics en renseignant la plateforme Acceslibre, via le lien suivant : [www.acceslibre.beta.gouv.fr](http://www.acceslibre.beta.gouv.fr)

Cordialement,

Votre Direction Départementale des Territoires (et de la Mer)



COUVERTER CC - LE

- 4 OCT. 2014

## PREFECTURE DE POLICE

DIRECTION DES TRANSPORTS ET DE LA  
PROTECTION DU PUBLIC

SOLA-DIRECTION DE LA SECURITE DU PUBLIC

Bureau des Etablissements Recevant du Public

Aff. exécuté par : Madame Pascale BECCAT

Tél. : 01 49 96 35 89

Mél. : pp-@pp-wsp@pccs.mairie@interieur.gouv.fr

N°s tél. : 20 00 1494

P3 : 1

N° : 9451

Paris, le 29 OCT. 2014

Monsieur,

Par courrier reçu le 12 juin 2014, vous m'avez transmis un dossier d'aménagement concernant le Théâtre aux Mains Nues situé 45, rue Saint-Blaise et rue du Clos prolongé à Paris 20<sup>ème</sup>, en établissement recevant du public classable en 5<sup>ème</sup> catégorie de type L, susceptible de recevoir un effectif de 49 personnes au titre du public.

Par ailleurs, vous avez sollicité les trois dérogations suivantes relatives à l'accessibilité des personnes en situation de handicap :

- ❖ Dérogation n° 1 : la hauteur sous plafond au niveau de l'accès au rez-de-chaussée haut est de 2.13 m au lieu des 2.2 m exigibles ;
- ❖ Dérogation n° 2 : la hauteur sous plafond au droit de l'accès aux sanitaires publics du rez-de-chaussée bas est de 2.09 m avec un rétrécissement à 1.93 m au début de la rampe, au lieu des 2.2 m exigibles ;
- ❖ Dérogation n° 3 : s'agissant de l'ascenseur pour les personnes en situation de handicap, la hauteur sous plafond étant insuffisante au rez-de-chaussée bas, elle empêche la mise en place d'une porte palière au droit de l'ascenseur. Il est proposé de mettre en place un portillon.

Après instruction par le service des architectes de sécurité de la préfecture de police des documents transmis et avis de la délégation permanente de la commission de sécurité siégeant en formation accessibilité, lors de sa séance du 2 septembre 2014, les dérogations sollicitées et les dispositions envisagées sont autorisées, sous réserve d'observer les mesures de sécurité et d'accessibilité se trouvant en annexe.

Théâtre aux Mains Nues  
Monsieur Pierre BLAISE  
7, square des Cardeurs  
75020 Paris

Copie à M. Daniel SCHNEIDER, RVP.

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
Liberté Egalité Fraternité

Préfecture de Police - 9, boulevard du Palais - 75193 PARIS CEDEX 04 - Tél. : 01 55 71 53 71 ou 01 55 75 53 73

Service vocal : 08 91 01 32 32 (6,325 € le minute)

<http://www.prefecture-police-paris-interieur.gouv.fr> - Mél. : [com@prefecture-police-paris@interieur.gouv.fr](mailto:com@prefecture-police-paris@interieur.gouv.fr)



DIRECTION DES TRANSPORTS  
 ET DE LA PROTECTION DU PUBLIC  
 SOUS-DIRECTION DE LA SECURITE DU PUBLIC  
 Bureau des Etablissements Recevant du Public  
 Aff. suivie par : Mme Pascale BECCAT  
 Tél. : 01-49-96-35-89  
 Mél. : pp-dipp-sdsp-berp-qualite@interieur.gouv.fr  
 Nos réf. : 20-000-1494  
 N° : 2481

**Théâtre aux Mains Nues**  
**43, rue Saint-Blaise**  
**75020 Paris**

Annexe à la lettre du : **29 OCT. 2014**

MESURES A REALISER

MESURES RELATIVES A LA SECURITE:

1. Réaliser les travaux d'aménagement (réhabilitation-extension) du « *Théâtre aux Mains Nues* » sis 43, rue Saint-Blaise et rue du Clos prolongée à Paris 20<sup>ème</sup>, établissement recevant du public classable en 5<sup>ème</sup> catégorie de type L, susceptible de recevoir un effectif de 49 personnes au titre du public en se conformant d'une part :
  - au dossier d'aménagement comprenant des plans datés de mai 2014 établi par LEONARD et WEISSMANN ;
  - à l'article R.123-14 du code de la construction et de l'habitation ;
  - aux dispositions du règlement de sécurité du 25 juin 1980 modifié, complété par l'arrêté du 22 juin 1990 relatif aux établissements de 5<sup>ème</sup> catégorie.
2. Limiter à 50 personnes l'effectif total de la salle de théâtre (personnel, public, acteurs).
3. Disposer judicieusement dans l'établissement des extincteurs appropriés au risque conformément à l'article PE26.

MESURE RELATIVE A L'ACCESSIBILITE AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP :

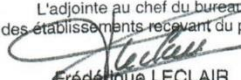
4. Se conformer aux dispositions des textes suivants :
  - ❖ les articles R.111-19-1 à R.111-19-12 du code la construction et de l'habitation ;
  - ❖ de l'arrêté du 1<sup>er</sup> août 2006 modifié relatif à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public et installations ouvertes au public lors de leur construction ou de leur création.
  - ❖ de l'arrêté du 21 mars 2007 modifié relatif à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements existants recevant du public et des installations existantes ouvertes au public.

Vous voudrez bien vous assurer, par ailleurs, que vous avez effectué toutes les démarches nécessaires à la réalisation de votre projet et notamment en ce qui concerne le dépôt d'un permis de construire, le cas échéant.

De plus, vous devrez m'informer de la fin des travaux.

Je vous remercie de l'attention que vous porterez à ce courrier et vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Le préfet de police,  
par délégation

L'adjointe au chef du bureau  
des établissements recevant du public  
  
Frédérique LECLAIR

## [ 2 ] FORMATION



### Attestation de fin de formation

Je soussigné, Denis THEVENIN représentant légal de l'AGECIF dont la déclaration d'activité est enregistrée sous le n°117 509 690 75 auprès du préfet de la région d'Ile de France. Ceci ne vaut pas agrément de l'Etat.

**Madame Anaelle TANDEAU DE MARSAC** a bien suivi au sein de l'AGECIF la formation :

#### **Devenir référent handicap**

##### **Objectifs pédagogiques de la formation**

- porter un regard neuf sur les situations de handicap
- comprendre les besoins des personnes en situation de handicap
- repérer les situations problématiques
- anticiper les difficultés ou les insatisfactions
- appréhender les missions du référent dans son organisation
- accueillir les personnes en situation de handicap dans l'entreprise
- permettre le dialogue pour participer au maintien dans l'emploi
- conseiller ses collaborateurs dans la limite de ses responsabilités
- conseiller les salariés comme les dirigeants
- impliquer des équipes dans la démarche d'intégration et d'inclusion
- suggérer des actions de sensibilisation et de prévention
- choisir de s'engager ou non comme référent dans son entreprise

**du 07 au 09 novembre 2022** pour une durée de : **14.00 heures** heures

**Dates de formation : lundi 07 novembre 2022, mardi 08 novembre 2022, mercredi 09 novembre 2022.**

Lieu : Classe virtuelle

Formateur : Aurélie MONGIS

Cette attestation est délivrée pour valoir ce que de droit.

Fait à Paris, le 09/11/2022.

Pour l'AGECIF  
Denis Thévenin

AGECIF – 22 rue de Picardie 75003 Paris – Tél : 01.48.87.58.24 – Mél : [accueil@agecif.com](mailto:accueil@agecif.com) – SIRET : 33213727200024 – NAF : 8559A  
*Organisme de formation dont la déclaration d'activité est enregistrée sous le numéro 117 509 690 75  
auprès du préfet de la région d'Ile de France. - Ceci ne vaut pas agrément de l'état.*



## Bien accueillir les personnes handicapées

### I. Accueillir les personnes handicapées

Voici quelques conseils généraux et communs à tous les types de handicap :

- ➔ Montrez-vous disponible, à l'écoute et faites preuve de patience.
- ➔ Ne dévisagez pas la personne, soyez naturel.
- ➔ Considérez la personne handicapée comme un client, un usager ou un patient ordinaire : adressez-vous à elle directement et non à son accompagnateur s'il y en a un, ne l'infantilisez pas et vouvoyez-la.
- ➔ Proposez, mais n'imposez jamais votre aide.

Attention : vous devez accepter dans votre établissement les chiens guides d'aveugles et les chiens d'assistance. Ne les dérangez pas en les caressant ou les distrayant : ils travaillent.

### II. Accueillir des personnes avec une déficience motrice

#### 1) Principales difficultés rencontrées par ces personnes

- ➔ Les déplacements ;
- ➔ Les obstacles dans les déplacements : marches et escaliers, les pentes ;
- ➔ La largeur des couloirs et des portes ;
- ➔ La station debout et les attentes prolongées ;
- ➔ Prendre ou saisir des objets et parfois la parole.



#### 2) Comment les pallier ?

- ➔ Assurez-vous que les espaces de circulation sont suffisamment larges et dégagés.
- ➔ Mettez, si possible, à disposition des bancs et sièges de repos.
- ➔ Informez la personne du niveau d'accessibilité de l'environnement afin qu'elle puisse juger si elle a besoin d'aide ou pas.

### III. Accueillir des personnes avec une déficience sensorielle

#### A/ Accueillir des personnes avec une déficience auditive

##### 1) Principales difficultés rencontrées par ces personnes

- ➔ La communication orale ;
- ➔ L'accès aux informations sonores ;
- ➔ Le manque d'informations écrites.



##### 2) Comment les pallier ?

- ➔ Vérifiez que la personne vous regarde pour commencer à parler.
- ➔ Parlez face à la personne, distinctement, en adoptant un débit normal, sans exagérer l'articulation et sans crier.
- ➔ Privilégiez les phrases courtes et un vocabulaire simple.
- ➔ Utilisez le langage corporel pour accompagner votre discours : pointer du doigt, expressions du visage...
- ➔ Proposez de quoi écrire.
- ➔ Veillez à afficher, de manière visible, lisible et bien contrastée, les prestations proposées, et leurs prix.

#### B/ Accueillir des personnes avec une déficience visuelle

##### 1) Principales difficultés rencontrées par ces personnes

- ➔ Le repérage des lieux et des entrées ;
- ➔ Les déplacements et l'identification des obstacles ;
- ➔ L'usage de l'écriture et de la lecture.



## 2) Comment les pallier ?

- ➔ Présentez-vous oralement en donnant votre fonction. Si l'environnement est bruyant, parlez bien en face de la personne.
- ➔ Informez la personne des actions que vous réalisez pour la servir. Précisez si vous vous éloignez et si vous revenez.
- ➔ S'il faut se déplacer, proposez votre bras et marchez un peu devant pour guider, en adaptant votre rythme.
- ➔ Informez la personne handicapée sur l'environnement, en décrivant précisément et méthodiquement l'organisation spatiale du lieu, ou encore de la table, d'une assiette...
- ➔ Si la personne est amenée à s'asseoir, guidez sa main sur le dossier et laissez-la s'asseoir.
- ➔ Si de la documentation est remise (menu, catalogue...), proposez d'en faire la lecture ou le résumé.
- ➔ Veillez à concevoir une documentation adaptée en gros caractères (lettres bâton, taille de police minimum 4,5 mm) ou imagée, et bien contrastée.
- ➔ Certaines personnes peuvent signer des documents. Dans ce cas, il suffit de placer la pointe du stylo à l'endroit où elles vont apposer leur signature.
- ➔ N'hésitez pas à proposer votre aide si la personne semble perdue.

## IV. Accueillir des personnes avec une déficience mentale



### A/ Accueillir des personnes avec une déficience intellectuelle ou cognitive

#### 1) Principales difficultés rencontrées par ces personnes

- ➔ La communication (difficultés à s'exprimer et à comprendre) ;
- ➔ Le déchiffrage et la mémorisation des informations orales et sonores ;
- ➔ La maîtrise de la lecture, de l'écriture et du calcul ;
- ➔ Le repérage dans le temps et l'espace ;
- ➔ L'utilisation des appareils et automates.

## 2) Comment les pallier ?

- ➔ Parlez normalement avec des phrases simples en utilisant des mots faciles à comprendre. N'infantilisez pas la personne et voyez-la.
- ➔ Laissez la personne réaliser seule certaines tâches, même si cela prend du temps.
- ➔ Faites appel à l'image, à la reformulation, à la gestuelle en cas d'incompréhension.
- ➔ Utilisez des écrits en « facile à lire et à comprendre » (FALC).
- ➔ Proposez d'accompagner la personne dans son achat et de l'aider pour le règlement.

### B/ Accueillir des personnes avec une déficience psychique

#### 1) Principales difficultés rencontrées par ces personnes

- ➔ Un stress important ;
- ➔ Des réactions inadaptées au contexte ou des comportements incontrôlés ;
- ➔ La communication.

#### 2) Comment les pallier ?

- ➔ Dialoguez dans le calme, sans appuyer le regard.
- ➔ Soyez prédis dans vos propos, au besoin, répétez calmement.
- ➔ En cas de tension, ne la contredisez pas, ne faites pas de reproche et rassurez-la.

Pour en savoir plus sur la manière d'accueillir une personne handicapée :  
<http://www.developpement-durable.gouv.fr/Bien-accueillir-les-personnes.html>

Conçu par la DMA en partenariat avec :

ARAJH, CDCE, GFPSAA, CGAD, GPRME, FCD, SYNHORCAT, UMJH, UNAPEI.